

# INTERPELLATION

**Auteur** PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet  
**Objet** L'OCVS concurrence-t-elle les sociétés d'intervention?  
**Date** 05.03.2018  
**Numéro** 2.0234

---

Suite à des incidents rencontrés dans leur vie quotidienne, plusieurs Valaisans ont bénéficié d'interventions de secours de l'OCVS. Il apparaît que ces prestations de «First» sont aussi proposées par des sociétés privées du canton, en lien avec des système d'alarme.

Selon les factures délivrées, les prestations sont facturées pour des montants bien inférieurs aux prix de revient des interventions (moins de CHF 80.- de l'heure d'intervention à domicile, tout compris).

## Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant de ces interventions, les cautionne-t-il?
- Ces prestations sont-elles couramment proposées ou s'agit-il d'interventions ponctuelles?
- En offrant des prestations en dessous de leur coût de revient (notamment grâce à un soutien public), l'OCVS ne viole-t-elle pas la législation fédérale contre la concurrence déloyale?